



MECENAT CULTUREL

QU'EST-CE QUE LE MECENAT

Le mécénat se définit comme étant le soutien matériel apporté sans contrepartie directe de la part d'un bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général.

Le mécénat est entendu comme l'ensemble des concours consentis par une initiative privée, en faveur de domaines d'intérêt général s'étendant aux champs de la culture (mécénat culturel), de la solidarité et de l'environnement.

Le mécénat est un moyen de communication pour l'entreprise, un élément de stratégie. C'est une façon pour elle d'affirmer son intérêt pour son environnement culturel et social et d'apparaître là où le public ne l'attend pas. Le mécénat permet à l'entreprise d'enrichir son image par son association à des causes d'intérêt général, gratifiantes et sympathiques.

LE MECENAT CULTUREL EN FRANCE

(source Admical 2010)

Avec 2 milliards d'euros consacrés au mécénat, les entreprises se sont montrées généreuses en 2010. Tous les domaines d'intervention en profitent. L'élargissement et la diversité des pratiques se confirment.

Les chiffres à retenir :

- 17% des entreprises pratiquent le mécénat soit environ 35 000 entreprises
- diminution du budget global consacré au mécénat : -20%
- 58 % des entreprises agissent dans le domaine de la solidarité, éducation, santé soit 36% du budget
- 37 % des entreprises agissent dans le domaine de la culture avec 19 % du budget
- 79 % des entreprises mécènes choisissent le mécénat local ou régional
- 43 % des entreprises de 200 salariés et plus pratiquent le mécénat de compétences
- 85 % des entreprises mécènes sont des PME.

LES TEXTES QUI REGISSENT LE MECENAT

Loi du 1^{er} août 2003. Cette loi, dont les bénéficiaires sont **les particuliers, les entreprises et les fondations**

- **A quatre objectifs :**
 - développer le mécénat des particuliers, par un renforcement substantiel des incitations fiscales
 - favoriser le mécénat des entreprises par un doublement de l'encouragement fiscal
 - alléger la fiscalité des fondations
 - accélérer et simplifier la reconnaissance d'utilité publique
- **Pose deux questions :**
 - rôle de la culture dans le développement local d'un territoire
 - rôle des entreprises dans la définition des valeurs identitaires d'une société donnée
- **Permet de bénéficier :**
 - de réduction d'impôts (impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés)
 - d'abattements sur l'assiette des impôts
 - de contreparties

LES GRANDES TENDANCES DU MECENAT

- **Le mécénat : un véritable axe de communication des entreprises**
 - développement de la dimension citoyenne de l'entreprise
 - adoption de démarches de mécénat en cohérence avec les métiers et les valeurs de l'entreprise
 - intérêt croissant pour l'intégration du mécénat dans les stratégies de développement durable
 - développement des modes d'organisation originaux et collectifs (ex : Club d'entreprises)

- **Professionnalisation du mécénat au sein de l'entreprise**
 - forte progression de la professionnalisation du mécénat
 - le mécénat s'ouvre aux salariés de l'entreprise

- **Des mécènes de plus en plus entrepreneurs et novateurs**
 - les entreprises initient elles-mêmes les actions de mécénat
 - les actions sont de plus en plus nombreuses et les acteurs de plus en plus novateurs

ACTIONS DE LA CCI COTE-D'OR

- le rôle de la CCI Côte-d'Or :
 - favoriser le rapprochement du monde économique, premier au rang des développeurs de richesse, avec le monde de la culture, facteur d'attractivité incontestable du territoire
 - informer les entreprises sur les avantages liés au mécénat
 - promouvoir le mécénat au travers d'actions de sensibilisation

- mise en place du club « entreprises et mécénat en Bourgogne » ayant pour objet de :
 - favoriser et promouvoir le mécénat
 - fédérer les chefs d'entreprise
 - partager des expériences
 - apporter une aide ponctuelle au portage des projets
 - apporter des conseils

- partenaire du lancement du site internet bourguignon du mécénat : www.mecenat-bourgogne.org

- une sous-communauté Ecobiz (Club, veille documentaire, événements, projets faisant appel au Mécénat)

CONTACT

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE COTE-D'OR

2 avenue de Marbotte - BP 17440 - 21074 Dijon Cedex

Daniel EXARTIER • Elu en charge du dossier et correspondant Mécénat • tél 03.80.65.92.91

Marie-Laure CHARDON • tél 03.80.65.92.54 • fax 03.80.65.37.09 • e.mail : marie-laure.chardon@cci21.fr

Sites : www.cci21.fr • www.mecenat-bourgogne.org • www.mecenat.culture.gouv.fr • <http://www.admical.org>